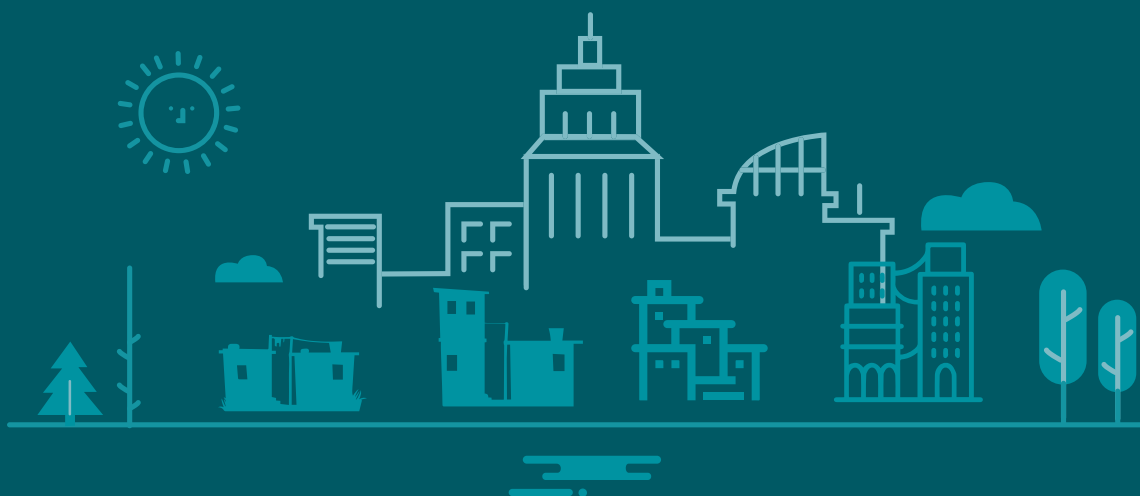


MODULE 1

ACCÈS À UN LOGEMENT ADÉQUAT ET AMÉLIORATION DES BIDONVILLES





ACCÈS À UN LOGEMENT ADÉQUAT ET AMÉLIORATION DES BIDONVILLES

CIBLE 11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et améliorer les bidonvilles

Indicateur 11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

1.

INTRODUCTION

1.1 Contexte

D'ici 2030, 60% de la population mondiale vivra dans les villes avec probablement une croissance urbaine de 90 % dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Selon les tendances actuelles de l'urbanisation, trois milliards de personnes supplémentaires vivront dans les villes d'ici 2050, ce qui portera la part de la population urbaine à deux tiers de la population mondiale. En effet, 95% de la croissance dans les zones urbaines au cours des deux prochaines décennies sera enregistrée dans les villes qui deviendront ainsi le lieu de résidence de plus de 4 milliards de personnes, soit environ 80% de la future population urbaine.

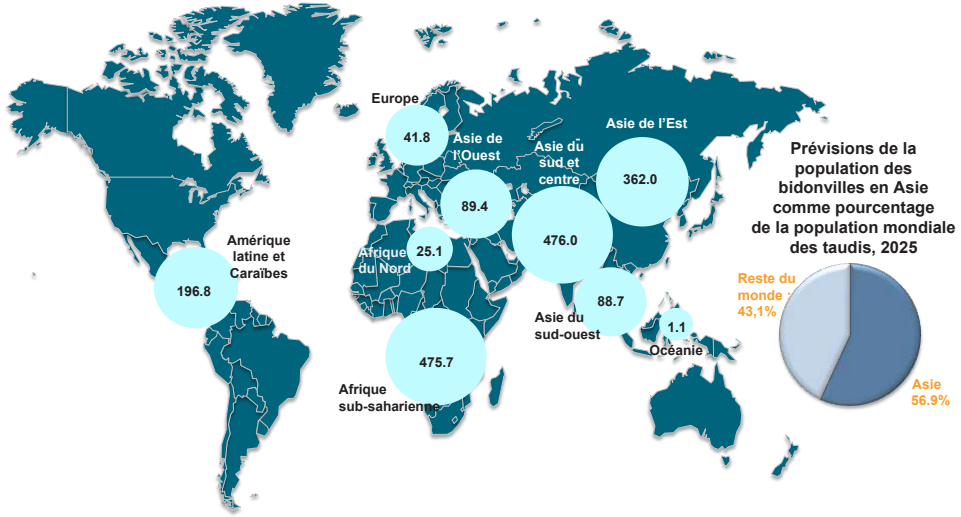
L'augmentation régulière de l'urbanisation influencera certainement chaque aspect de l'activité humaine dans les années à venir, notamment sur les plans sanitaire, économique, social et environnemental. Dans de nombreuses parties du monde, particulièrement dans les pays en voie de développement, l'urbanisation a considérablement augmenté dans un contexte de stagnation économique et de mauvaise planification et de mal-gouvernance, ce qui a créé une nouvelle situation caractérisée par une pauvreté abjecte concentrée dans les bidonvilles ou les habitations informelles dans les principales villes.

En réalité, la prolifération sans précédent des bidonvilles et des habitations informelles à travers le monde, notamment dans les pays en développement, et le manque chronique de logements adéquats continuent de faire partie des principaux défis de l'urbanisation actuelle. Les bidonvilles, habitations informelles et logements inadéquats demeurent les manifestations visibles de la pauvreté et des inégalités dans les villes. Actuellement, l'on estime qu'une personne sur huit dans le monde vit dans les bidonvilles ou vit dans des conditions similaires à celles des bidonvilles dans leur environnement de résidence¹. Au cours des quinze prochaines années, l'on estime que plus de trois milliards de personnes auront besoin d'un logement adéquat. Le défi du logement et des bidonvilles demeure donc un facteur essentiel de la persistance de la pauvreté dans le monde, privant des millions de citoyens de leur droit à un niveau de vie et de logement adéquat et les excluant des bénéfices d'une urbanisation durable².

1 On estime que 881,080,000 habitants des bidonvilles vivent seulement dans les pays en développement et ce chiffre a été calculé en ne tenant compte que de quatre des cinq indicateurs – contenus dans la définition des OMD puisque la sécurité foncière ne peut pas encore être calculée avec exactitude. Dans certains pays ne disposant que d'informations limitées, seule une composante sur cinq a été mesurée. Ainsi, le chiffre de 881 millions peut être considéré comme un minimum mondial. Nations Unies (2015), Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement; <[http://www.un.org/millenniumgoals/2015_MDG_Report/pdf/MDG%202015%20rev%20\(July%201\).pdf](http://www.un.org/millenniumgoals/2015_MDG_Report/pdf/MDG%202015%20rev%20(July%201).pdf)>. ONU-Habitat (2015), Rapport mondial sur l'état des villes 2016; <<http://wcr.unhabitat.org/main-report/>>

2 Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Article 25(1). Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Engagement général N° 4 (1991): le droit au logement adéquat (art. 11 (1) de la Convention).

Populations des bidonvilles, niveau mondial, 2025



Note: Les chiffres dans le cercle sont en millions

La source: ONU-Habitat et Frost & Sullivan analysis

Pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes appropriés permettant de relever les défis relatifs au logement à travers le monde, il est important d'identifier et de quantifier la proportion de la population qui vit dans les bidonvilles dans les zones urbaines, celle qui vit dans les habitations informelles ou celle qui n'habite pas dans un logement adéquat. C'est ce que fait l'indicateur 11.1.1 en intégrant deux aspects des mauvaises conditions de logement : l'aspect des bidonvilles et des installations informelles qu'ONU-Habitat a

suivi depuis 2000 dans le cadre des OMD (Cible 7D), particulièrement dans les pays en voie de développement et le nouvel aspect concernant les logements inadéquats qui s'applique pour l'essentiel aux pays développés. L'intégration de ces deux aspects rend l'indicateur universel puisqu'il permet de saisir les conditions du logement dans les pays aussi bien développés qu'en voie de développement, tenant ainsi compte du principe fondamental de l'Agenda 2030 selon lequel personne ne doit être laissé pour compte.

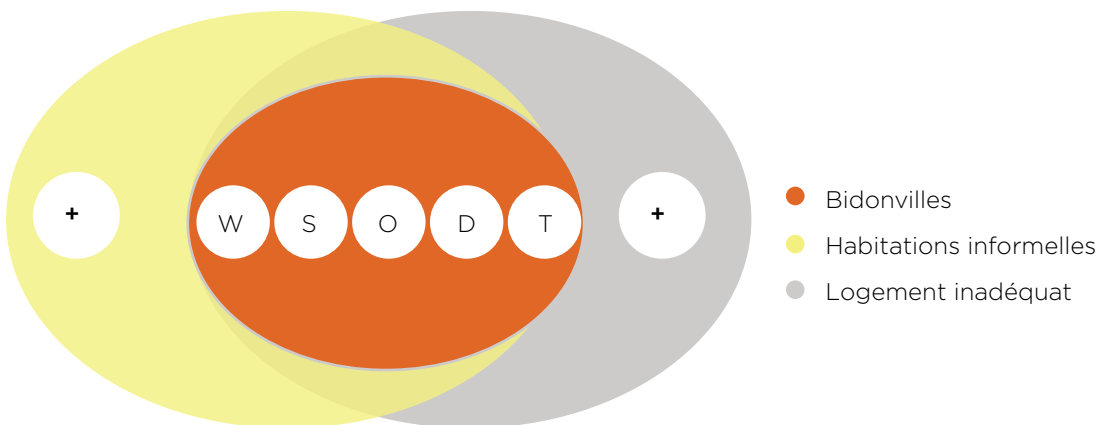


Figure 2: Les différents aspects de l'inadéquation des logements – complémentarité des trois indicateurs

1.2 Justification du suivi

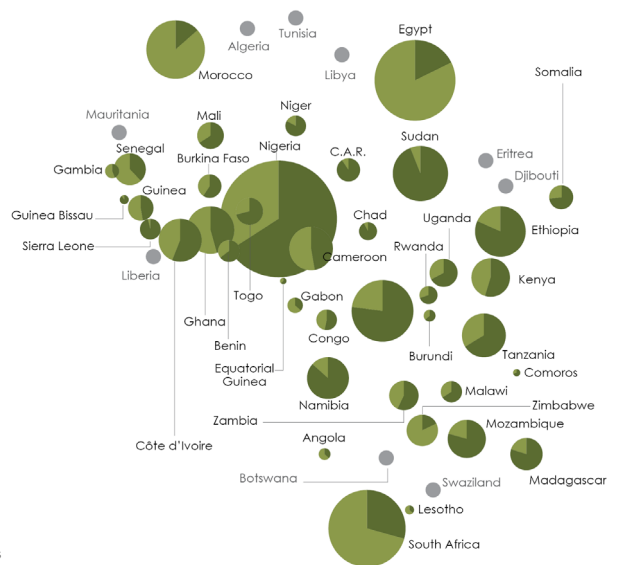
En général, le suivi favorise une plus grande reddition des comptes, une meilleure évaluation des performances et une solide coordination entre le gouvernement central et les autorités régionales et locales. Elle permet aux villes de procéder à la collecte de données et d'informations exactes, actualisées et désagrégées en adoptant une approche systémique à l'égard des villes, avec des implications politiques claires qui sont fondées sur les données probantes. De cette manière, les pays et les villes sont en mesure de prendre des décisions appropriées concernant les meilleures actions à entreprendre tout en documentant systématiquement leurs performances en matière de résultat et d'impact.

L'objectif recherché en mesurant le progrès par rapport à la cible 11.1 de l'ODD 11 est de fournir les informations nécessaires et à temps aux décideurs et aux acteurs pour leur permettre d'accélérer les progrès en matière d'accès pour tous au logement et à des services de base adéquats, sûrs et à des coûts abordables, et d'amélioration des bidonvilles, inadéquats.

Ils peuvent varier des faiblesses dans les politiques de logement à une mauvaise planification et à une tout aussi mauvaise gestion des terres, aux migrations urbaines liées à la densification urbaine, aux catastrophes, aux conflits, à la pauvreté à long terme ainsi qu'au manque de logement à des coûts abordables.

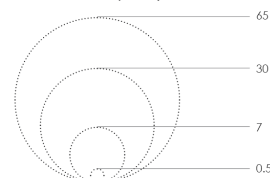
Tous ces facteurs indiquent que mesurer tous ces aspects de l'indicateur produiront un vaste champ d'analyse des questions relatives à la ville en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.

Ainsi, le suivi de l'indicateur 11.1 et la production des rapports correspondants sont extrêmement pertinents d'autant plus qu'ils intègrent les éléments de la Cible7D de l'OMD 7 tenant ainsi compte du plus large spectre offert par les ODD sur l'informalité et l'inadéquation des logements.



■ Share of urban population living in slums
■ No data

Total urban population by country (million inhabitants, 2005)



Source: UNDESA, The World Urbanisation Prospects, the 2009 Revision, 2010

Process de suivi et de revue des indicateurs

COLLECTE DES DONNEES



Les instituts nationaux des statistiques (INS) sont chargés de la collecte et de l'analyse des données dans les pays

RENFORCEMENT DES CAPACITES



La compilation définitive et la production des rapports au niveau mondial seront dirigées et orientées par ONU-Habitat et les partenaires sélectionnés

PUBLICATION DES DONNEES



La production des rapports et le suivi réguliers seront exécutés à des intervalles de 3-5 ans en s'appuyant sur les sources de données classiques telles que les recensements et les enquêtes auprès des ménages.

1.3 Concepts et définitions

Il existe un certain nombre de termes qui doivent être expliqués lorsque l'on examine l'indicateur 11.1.1. Il s'agit des termes *logement inadéquats et logement à coût abordable, habitations informelles et bidonvilles*.

a) Bidonvilles

Ménages des bidonvilles : il s'agit de ménages dans lesquels les habitants souffrent d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

1. Absence de source d'approvisionnement améliorée en eau
 2. Absence d'installations sanitaires améliorées,
 3. Absence d'espace de vie suffisant,
 4. Non-durabilité du logement et
 5. Absence de sécurité foncière.
-

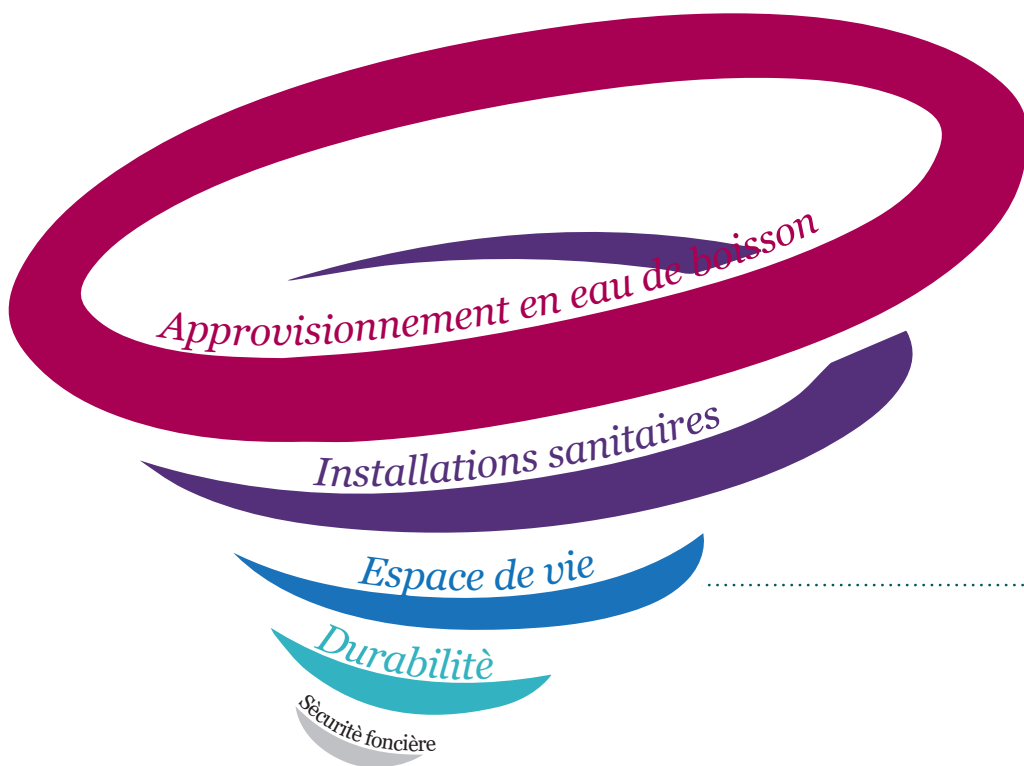


Figure 1.1: Attributs de base des bidonvilles

ONU-Habitat définit un ménage des bidonvilles en termes opérationnels comme un ménage manquant un ou plusieurs des indicateurs suivants : une structure de bâtiment durable ; l'accès à l'eau potable ; l'accès à des installations sanitaires améliorées ; un espace de vie suffisant ; et la sécurité foncière. Les quatre premiers reposent sur des définitions conventionnelles ; le dernier est plus difficile à évaluer et n'est pas utilisé actuellement pour mesurer les bidonvilles (ONU-Habitat, 2003)..

Certaines études ont montré que les éléments qui constituent la définition de bidonvilles font partie des principales préoccupations des habitants des bidonvilles. Par exemple, dans une étude sur les bidonvilles de Nairobi (Banque mondiale, 2006), les répondants ont identifié l'accès aux infrastructures de base telles que les toilettes, l'eau potable entre autres comme étant leur priorité. Une étude menée dans les années 1990 par l'Office national du logement a révélé que la sécurité foncière figurait parmi les principales préoccupations des habitants des bidonvilles. Bien entendu, les résidents des bidonvilles ont besoin d'améliorations dans un certain nombre de domaines qui vont au-delà de celles relevées dans la définition de bidonville (ex. : l'accès aux emplois et aux opportunités génératrices de revenus, aux écoles et hôpitaux, l'accès à d'autres infrastructures telles que les rues, les routes, et l'éclairage public).

ONU-Habitat a estimé l'ensemble de la population mondiale des bidonvilles à 881 millions en 2014 et à peine moins d'un tiers de l'ensemble des habitants des villes dans les pays en voie de développement (ONU-Habitat, 2013).

L'Afrique sub-saharienne est la région ayant la plus grande proportion de population urbaine vivant dans les bidonvilles – plus de 50% comparé aux chiffres compris entre 20% et 31% dans les autres régions du monde.

SOURCE : Développement par l'auteur sur la base d'ONU-Habitat (2003), Gilbert (2007), Banque mondiale (2006), et l'Office national du logement (1992).

AUTEUR : Paula Lucci, Tanvi Bhatkal, Amina Khan et Tom Berliner;

DOCUMENT : Quels travaux en vue de l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles : Une revue des preuves à travers quatre programmes



1 Accès à une eau améliorée

On estime qu'un ménage a accès à une source d'approvisionnement améliorée en eau si elle dispose d'une quantité suffisante d'eau (20 litres/personne/jour) pour l'usage familiale, à un coût abordable (moins de 20% de la totalité des revenus du ménage) et disponible pour tous les membres du ménage sans être soumis à des efforts extrêmes (moins d'une heure par jour pour obtenir la quantité minimale suffisante).

En outre l'installation (la source d'eau potable) est protégée de toute contamination externe, notamment des matières fécales. Les sources améliorées d'eau potable sont : connexion directe du domicile, de la parcelle ou concession en eau courante ; borne fontaine publique / robinet installé pour 5 ménages tout au plus ; source protégée ; collecte de l'eau de pluie ; eau embouteillée si la source secondaire est également améliorée ; forage/puits et puits creusé protégé.

Les ménages des bidonvilles n'ont pas accès à une quantité d'eau de qualité améliorée ou n'y ont pas suffisamment accès.

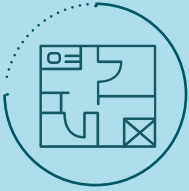


2 Accès à des installations sanitaires améliorées

On dit d'un ménage qu'il a accès à des installations sanitaires améliorées si les membres du ménage disposent d'un système d'évacuation des excréments sous forme de toilettes privées ou de toilettes publiques partagées avec un nombre raisonnable de personnes. De telles installations sanitaires permettent ainsi d'empêcher les contacts entre les déchets humains et les personnes résidentes de façon hygiénique.

Les installations sanitaires améliorées sont : des toilettes à chasse d'eau ou latrines connectées à égout, une fosse septique ; des latrines améliorées à fosse et ventilées ; des latrines à fosse avec dalle ou plateforme couvrant toute la fosse et des toilettes/latrines à compostage.

Généralement, les ménages des bidonvilles ont des installations sanitaires inadéquates.



3 Espace de vie suffisant

Le logement dispose d'un espace de vie suffisant pour les membres du ménage (moins de trois personnes partagent une même chambre).

Les ménages des bidonvilles sont généralement à l'étroit avec plus de trois personnes partageant la même chambre habitable.



4 Structural Qualité/durabilité structurelles des habitations

Une maison est considérée comme étant 'durable' si elle est construite dans un lieu ne présentant aucun risque et a une structure permanente et adéquate capable de protéger ses habitants contre les conditions climatiques extrêmes telles que la pluie, la chaleur, le froid et l'humidité. Pour déterminer la durabilité d'un ménage, il faut examiner les éléments suivants:

1. **Permanence de la structure** (matériaux de construction permanents pour les murs, la toiture et le sol ; conformité aux codes relatives aux constructions ; l'habitation n'est pas dans un état de délabrement ; l'habitation n'a pas besoin de réparations majeures) et
2. **Emplacement de la maison** (la maison n'est pas située près d'un dépôt de déchets toxiques, dans une plaine inondable, une pente abrupte, près d'une ligne directe dangereuse de la voie ferrée, près de la route, de l'aéroport ou d'une ligne de transport d'énergie).

Les maisons dans les bidonvilles sont essentiellement faites de tôles ondulées de récupération, de sacs, de bois et sont situées dans une plaine inondable, une pente abrupte, près d'une ligne directe dangereuse de la voie ferrée, près de la route, de l'aéroport ou d'une ligne de transport d'énergie.



5 Sécurité foncière

Une structure d'habitation devrait bénéficier d'une sécurité foncière. Cela signifie que les membres du ménage devraient détenir un statut juridique qui les mette à l'abri de tout déguerpissement illégal et de toute autre menace. Le logement devrait bénéficier de dispositions législatives ou du droit coutumier qui protègent les membres contre tout déguerpissement forcé.

La plupart des habitants des bidonvilles ne disposent pas de la sécurité foncière concernant leur unité d'habitation.

b) Quartiers informels:

Les quartiers informels sont des zones résidentielles où :

1. Les habitants n'ont aucune sécurité foncière concernant le terrain ou la maison qu'ils habitent, avec des modalités qui vont du squat au logement locatif informel,
2. Souvent, les quartiers ne disposent pas ou sont coupés des services de base ou des infrastructures urbaines formelles,
3. Les logements peuvent ne pas être conformes à la réglementation en vigueur concernant l'aménagement et les constructions, être situés dans une zone présentant un risque environnemental et géographique et ne pas disposer d'un permis de construction délivré par la municipalité.

Les quartiers informels peuvent constituer une forme de spéculation foncière pour tous les résidents quels que soient leurs revenus, riches ou pauvres. Parmi ceux-ci, les bidonvilles sont les formes d'habitats informels les plus pauvres et les plus décrépits.

Ainsi, l'informalité ne devrait pas être comprise comme une caractéristique fondée sur le revenu et qui stigmatise les pauvres. Les estimations relatives aux quartiers informels devraient être basées plutôt sur la conformité technique compatible avec tous les revenus relativement au critère ci-dessus.

Par exemple, un permis de bâtir valable délivré par la municipalité serait une indication fiable de la conformité.

c) Logement inadéquat

Une unité d'habitation est considérée comme étant adéquate si elle répond au moins aux critères suivants :

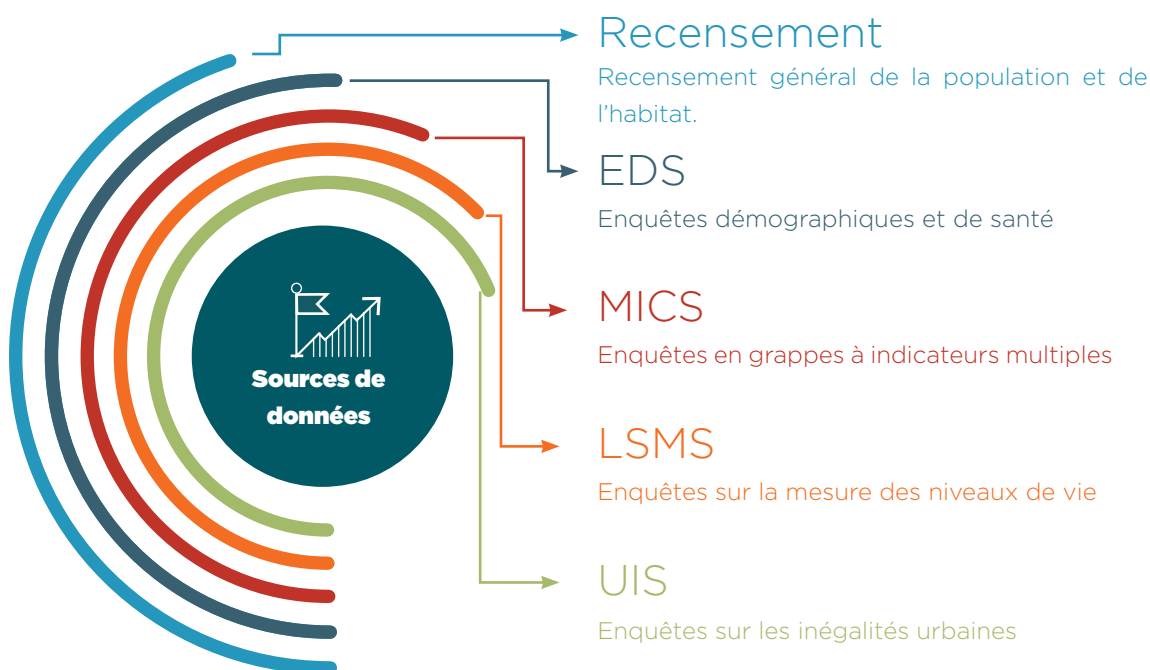
1. **Sécurité foncière sur le plan juridique:** ce qui garantit une protection juridique contre les déguerpissements forcés, le harcèlement et d'autres menaces ;
2. **Disponibilité des services, des matériels, des installations et des infrastructures,** au rang desquels l'eau potable, les installations sanitaires adéquates, l'énergie pour la cuisson, le chauffage, la lumière, la conservation de la nourriture et le ramassage des ordures ;
3. **Accessibilité financière:** le logement n'est pas adéquat si ses coûts menacent ou compromettent la jouissance d'autres droits de l'homme par les occupants ;
4. **Habitabilité:** le logement n'est pas adéquat lorsqu'il ne garantit pas la sécurité physique ou ne fournit pas un espace adéquat ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent, d'autres menaces à la santé et des risques structurels ;
5. **Accessibilité:** le logement n'est pas adéquat lorsque des besoins spécifiques des groupes défavorisés ou marginalisés ne sont pas pris en compte (comme les pauvres, les personnes confrontées à la discrimination, les personnes avec des handicaps, les victimes des catastrophes naturelles ;
6. **Emplacement:** le logement n'est pas adéquat lorsque ses occupants sont coupés des opportunités d'emploi, des services de santé, des écoles, des centres de garde d'enfants et d'autres structures sociales, ou s'il se trouve sur un site dangereux ou pollué ou dans le proche voisinage d'une source de pollution et
7. **Adéquation culturelle:** le logement n'est pas adéquat lorsqu'il ne respecte pas et ne tient pas compte de l'expression de l'identité culturelle et des modes de vie.



2.

COMMENT MESURER L'INDICATEUR?

Un certain nombre de sources de données seront utilisées pour le suivi et la revue de cet indicateur aux niveaux sous-national, national et global. Les INS devront procéder à la collecte et à la validation des données collectées auprès de différentes sources comme suit:



Autres:

- Enquête de l'Union Européenne sur les niveaux de vie
- Enquêtes sur les dépenses et les revenus des ménages

Logiciel:

Pour le calcul proprement dit, les logiciels ci-dessous sont recommandés entre autres:

- SPSS Version 12 ou plus
- Stata Version 10 ou plus
- R+

Pour calculer cet indicateur, les INS devront identifier deux principales composantes :

- a. Ménages vivant dans les bidonvilles/quartiers informels
- b. Ménages vivant dans les logements inadéquats

Tableau 1 : Critères de définition et de mesure des bidonvilles, des quartiers informels et des logements inadéquats

<p>Ménages des bidonvilles / quartiers informels</p>	<p>DEFINITION: Selon la définition adoptée dans les OMD, c'est un ménage dans lequel les habitants souffrent de l'un des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Absence de sources d'eau améliorées, 2. Absence d'installations sanitaires améliorées 3. Manque d'espace de vie suffisant (surpeuplement), 4. non-durabilité du logement/bâti et 5. Manque de sécurité foncière (droit d'occupation incertain). 	<p>MESURE¹:</p> <p>Sécurité foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de ménages ayant un titre de propriété formel pour le terrain et la résidence • Proportion de ménages ayant un titre de propriété soit pour le terrain soit pour la résidence • Proportion de ménages ayant des accords ou tout autre document attestant d'un accord portant sur la propriété. <p>Accès adéquat à une source d'approvisionnement en eau: Un quartier ne dispose pas d'une eau potable adéquate si moins de 50% des ménages ont accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau : eau de robinet, puits à pompe ou forage, puits creusés protégés, eau de source protégée et eau de pluie (avec au moins 20 litres/personne/disponible sur une distance de collecte acceptable)</p> <p>Accès aux installations sanitaires améliorées: Un quartier dispose d'un système d'assainissement inadéquat si moins de 50% des ménages ont une installation sanitaire améliorée, i.e : chasse d'eau/ chasse d'eau manuelle connectée à un système d'égout, à une fosse septique, ou à une fosse d'aisances ; fosse d'aisances améliorée auto-aérée ; fosse d'aisances avec dalle ; toilettes à compostage Le système d'évacuation des excréments est considéré comme étant adéquat s'il est privé ou partagé par un maximum de deux ménages.</p> <p>Qualité structurelle du logement et emplacement: ménages résidant sur ou près des sites à risque. Les emplacements suivants devraient être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logements situés dans des zones à risque sur le plan géographique (zone de glissement de terrain/ tremblement de terre et zone inondable) ; • Logements à côté ou près des dépôts d'ordures ; • Logements autour des zones industrielles de forte pollution; • Logements autour des zones non protégées à risque élevé (voie ferrées, aéroports, lignes de transport d'énergie).
---	--	---

¹ Mesures telles que présentées dans UN-Habitat, *Challenge of Slums*, 2003

		<p>Qualité structurelle du logement et permanence de la structure: Proportion des ménages vivant dans des structures temporaires et/ou délabrées. Les facteurs suivants devraient être pris en compte lorsqu'on intègre une unité d'habitation dans ces catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la construction (ex. : matériaux utilisés pour les murs, le sol et la toiture) ; • Conformité aux codes, normes et règlements locaux relatifs aux constructions. <p>Espace de vie suffisant / Surpeuplement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de ménages avec plus deux personnes par chambre.
<p>Ménages vivant dans les logements inadéquats</p>	<p>DEFINITION: Cette composante a été proposée pour compléter la composante bidonvilles/ quartiers informels mesurant l'accessibilité financière des logements au niveau mondial. Un logement est considéré comme étant inadéquat s'il n'est pas accessible financièrement au ménage par exemple les dépenses mensuelles nettes pour couvrir le coût du logement sont supérieures au revenu mensuel total du ménage.</p>	<p>MESURE :</p> <p>Affordability:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux surcharge du coût du logement pour le ménage = Proportion de ménages dont les dépenses mensuelles nettes pour le logement sont supérieures à 30% du total de leurs revenus mensuels².

.....
2 Il convient de noter que l'accessibilité financière du logement peut également être mesurée en utilisant le ratio prix du logement - revenus annuels du ménage (HPIR) et le rapport _- prix du loyer - revenus mensuels du ménage (HRIR). Le logement est considéré comme financièrement accessible lorsque le rapport prix du loyer - revenu annuel du ménage (HPIR) est inférieur ou égal à 3.0 et le rapport prix du loyer-revenu mensuel (HRIR) est inférieur ou égal à 25%.





Unité 1: Calcul de la proportion de ménages vivant dans les bidonvilles / quartiers informels

Etape 1:

Collecter toutes les sources de données primaires du pays. Les données des enquêtes des ménages sont préférables chaque fois qu'elles sont disponibles et à condition qu'elles aient les variables pertinentes pour le calcul de cette composante.

Les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), les Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) ou d'autres enquêtes ou recensements basés sur les ménages sont préférables.

Name	Date modified	Type	Size
 ecuador_01_census_13022013	2/12/2013 11:38 PM	SPSS Statistics Data Document	398,642 KB
 ecuador_01_census_households	2/12/2013 1:23 AM	SPSS Statistics Data Document	96,300 KB

Exemple: Nous utilisons les données du recensement de l'Equateur de 2001 pour cet exemple:

Etape 2:

Procéder à l'examen et à l'évaluation de toutes les bases de données au niveau national avec toutes les variables pertinentes. Cela pourrait varier au fil des années, ce qui vous permettrait de calculer les tendances dans votre analyse. Examiner chaque ensemble de données pour l'existence des variables pertinentes aux fins de calcul de cet indicateur comme l'accès aux installations sanitaires, l'eau, la sécurité foncière, la durabilité du logement, etc.

Etape 3:

Examiner et sélectionner l'échantillon des personnes du ménage que vous voulez étudier. Cela peut être divisé en régions, en zones urbaines-rurales ou en villes en utilisant les variables respectives d'intérêt.

Etape 4:

Appliquer les programmes d'analyse pertinents qui pourraient vous permettre de générer des tableaux de résultats à partir des données avec une désagrégation pertinente.

Exemple : Matériaux du sol (Surligné).

	Name	Type	Width	Decimals	Label
46	HV209	Numeric	1	0	Has refrigerator
47	HV210	Numeric	1	0	Has bicycle
48	HV211	Numeric	1	0	Has motorcycle/scooter
49	HV212	Numeric	1	0	Has car/truck
50	HV213	Numeric	2	0	LE MATÉRIAU PRINCIPAL DU SOL DU LOGEMENT
51	HV214	Numeric	2	0	Main wall material
52	HV215	Numeric	2	0	Main roof material
53	HV216	Numeric	2	0	Number of rooms used for sleeping
54	HV217	Numeric	1	0	Relationship structure
55	HV218	Numeric	2	0	Line number of head of household
56	HV219	Numeric	1	0	Sex of head of household
57	HV220	Numeric	2	0	Age of head of household

Procéder à l'examen des catégories de réponses fournies pour les questions relatives à la durabilité des logements

	Name	Type	Width	Decimals	Label	Values	Missing
46	HV209	Numeric	1	0	Has refrigerator	{0, No}...	9 7
47	HV210	Numeric	1	0	Has bicycle	{0, No}...	9 7
48	HV211	Numeric	1	0	Has motorcycle/scooter	{0, No}...	9 7
49	HV212	Numeric	1	0	Has car/truck	{0, No}...	9 7
50	HV213	Numeric	2	0	LE MATÉRIAU PRINCIPAL ...	{10, MATÉRIAU NATUREL ...}	99 7
51	HV214	Numeric	2	0	Main wall material	{10, NATURAL}...	99 7
52	HV215	Numeric	2	0	Main roof material	{10, NATURAL}...	99 7
53	HV216	Numeric	2	0	Number of rooms used for sl...	None	99 7
54	HV217	Numeric	1	0	Relationship structure	{0, No adults}...	None 7
55	HV218	Numeric	2	0	Line number of head of hous...	None	None 7
56	HV219	Numeric	1	0	Sex of head of household	{1, Male}...	9 7
57	HV220	Numeric	2	0	Age of head of household	{97, 97+}	99 7

Cliquez sur ce bouton pour afficher les catégories de réponses aux questions.

Dans la mesure du possible, les diverses catégories de réponses sont regroupées et interprétées selon les définitions des bidonvilles (ce ne sont pas toutes les données ou des enquêtes et des recensements qui utilisent les mêmes catégories pour définir le logement durable en utilisant le type de matériaux pour couvrir le sol).

[10, MATÉRIAU NATUREL...	99	7	☰ Right	🔧 Scale	↩ Input
[10, NATURAL]...	99	7	☰ Right	🔧 Scale	↩ Input
[10, NATURAL]...	99	7	☰ Right	🔧 Scale	↩ Input

None
[0, No adults]...
None
[1, Male]...
[97, 97+]...
[0, No]...
[0, No]...
[1, Electricity]...
[0, No]...
[0, No]...
[1, Observed]...
[0, Water not available]...
[0, No]...
[0, No]...
[0, No]...
[0, No]...
[0, No]...
[0, No]...
[0, No]...

Value Labels

Value:

Label:

Spelling...

10 = "MATÉRIAU NATUREL"

11 = "TERRE/SABLE"

12 = "BOUSE"

20 = "MATÉRIAU RUDIMENTAIRE"

21 = "PLANCHES EN BOIS"

22 = "PALMES/BAMBOU"

30 = "MATÉRIAU ÉLABORÉ"

31 = "PARQUET OU BOIS CIRÉ"

32 = "BANDES DE VINYLE/ASPHALTE"

33 = "CARRELAGE"

34 = "CIMENT"

35 = "MOQUETTE"

96 = "AUTRE"

Add Change Remove

OK Cancel Help

Pour créer un nouvel indicateur, nous devons regrouper les réponses aux questions en deux catégories en utilisant la syntaxe suivante:

```
*****durable floor*****
*fre EC10A_FLOOR.

recode EC10A_FLOOR (1,3,4=1)(else=0) into floor1.
var lab floor1 "durable house".
val lab floor1 1"Improved Housing" 0"Unimproved Housing".

*fre floor1.
```

La syntaxe additionnera les fréquences dans des tableaux comme montré ci-après:

LE MATÉRIAU PRINCIPAL DU SOL DU LOGEMENT

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	TERRE/SABLE	1042	23.5	23.5	23.5
	BOUSE	228	5.1	5.1	28.6
	PLANCHES EN BOIS	1	.0	.0	28.6
	PALMES/BAMBOU	2	.0	.0	28.7
	PARQUET OU BOIS CIRÉ	5	.1	.1	28.8
	BANDES DE VINYLE/ASPHALTE	454	10.2	10.2	39.0
	CARRELAGE	746	16.8	16.8	55.8
	CIMENT	1861	41.9	41.9	97.8
	MOQUETTE	21	.5	.5	98.3
	AUTRE	77	1.7	1.7	100.0
	Total	4437	100.0	100.0	

Maison durable

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas durable	1273	28.7	28.7	28.7
	Durable	3164	71.3	71.3	100.0
	Total	4437	100.0	100.0	

Ceci devrait être fait pour les catégories de réponses données pour les questions relatives à l'accès à l'eau améliorée, aux installations sanitaires améliorées, à l'espace de vie suffisant, au logement amélioré au manque de sécurité foncière des ménages.

Etape 5:

Répéter ' l'Etape 4' pour tous les critères des bidonvilles et obtenir les nouveaux tableaux respectifs. Le nouvel indicateur devrait être codé comme suit

Codes des indicateurs:

Nouvelle variable	Codes	
Eau1 =	1 : Eau améliorée	2 : Eau non améliorée
Toilette1 =	1 : Installations sanitaires améliorée	2 : Installations non améliorées
Espace de vie1 =	1 : Espace de vie suffisant	2 : Espace de vie suffisant
Soll=	1 : Logement durable	2 : Logement non-durable
Secure1=	1 : Sécurité foncière	2 : Pas de sécurité foncière

Dans cet exemple, le calcul de la composante sur les bidonvilles ne va reposer que sur les quatre premiers éléments.

Etape 6:

En utilisant les nouvelles variables et en ne considérant que les ménages urbains identifiés à l'Etape 4, nous calculons le nombre de ménages vivant dans les bidonvilles par le type de privation liée au logement (ceci constitue une partie des dérivés quantifiables pour la mesure de la cible 11.1) comme montré ci-dessous.

Le type de privation de logement mesure le nombre de composantes ou d'éléments liés au logement dont un ménage ne dispose pas, c'est-à-dire :

1. **Une « Privation de logement »** - ménage a 3 composantes et il ne lui manque qu'une autre composante.
2. **Deux « Privation de logement »** - ménage a 2 composantes et il ne lui manque que 2 autres composantes.
3. **Trois - « Privation de logement »** - ménage a 1 composante et il ne lui manque que 3 autres composantes.
4. **Quatre - « Privation de logement »** - ménage n'a AUCUNE des composantes requises.

Bidonville = Une « Privation de logement » + Deux « Privation de logement » + Trois « Privation de logement » + Quatre « Privation de logement »

Le type de privation liée au logement est calculé en utilisant quatre étapes intermédiaires.

Première étape intermédiaire :

Premièrement, identifier les composantes respectives du manque comme montré ci-dessous

```
*****Eau améliorée*****
recode hv201 (11,12,13,21,31,41,51,71=1)(else=0) into eau1.
var lab eau1 " Eau améliorée ".
val lab eau1 1 " Source d'eau améliorée " 0 " Source d'eau non améliorée ".

*****Installations sanitaires améliorées *****
recode hv205 (11,12,13,21,22,41=1)(else=0) into toilette1.
var lab toilette1 "Toilettes améliorées".
val lab toilette1 1 " installations sanitaires améliorées " 0 " installations sanitaires non améliorées ".

*****Espace de vie suffisant*****
if (hv012=0) hv012=hv013.
if (hv216=0) memsleep=hv012.
if (hv216<> 0) memsleep= (hv012/hv216).
if (memsleep>=98) memsleep=98.
compute espace1=1.
```

```

if (memsleepgt 3) espace1=0.
var lab espace1 " espace de vie suffisant ".
val lab espace1 1 " Suffisant " 0 " Pas suffisant ".

*****Sol durable*****
recode hv213 (11,21,22=0)(other=1) into sol1.
var lab sol1 " Maison durable ".
val lab fsol1 1 " Durable " 0 " pas durable ".

```

Note: Dans cet exemple, le logement durable n'est saisi qu'à travers la durabilité du matériel pour couvrir le sol comme un substitut à cause du manque de données sur d'autres dimensions de la durabilité (mur et toiture).

Deuxième étape intermédiaire :

Deuxièmement, calculer les différentes combinaisons des variables respectives comme montré ci-dessous :

Cela devrait être fait pour s'assurer que toutes les combinaisons possibles sont prises en compte et calculées. Cela garantira qu'aucune combinaison n'est oubliée de sorte que tous les aspects sont combinés.

```

do if (hv025=1).

compute slumc4=0.
if (eau1=0 and toilette1=0 and espace1=0 and sol1=0) slumc4=1.

compute slumc3a=0.
if (eau1=0 and toilette1=0 and espace1=0 and sol1=1) slumc3a=1.
compute slumc3b=0.
if (eau1=0 and toilette1=0 and sol1=0 and espace1=1) slumc3b=1.
compute slumc3c=0.
if (eau1=0 and espace1=0 and sol1=0 and toilette1=1) slumc3c=1.
compute slumc3d=0.
if (toilette1=0 and espace1=0 and sol1=0 and eau1=1) slumc3d=1.

compute slumc3=0.
if (slumc3a=1 or slumc3b=1 or slumc3c=1 or slumc3d=1) slumc3=1.

compute slumc2a=0.
if (eau1=0 and toilette1=0 and espace1=1 and sol1=1) slumc2a=1.
compute slumc2b=0.
if (eau1=0 and espace1=0 and toilette1=1 and sol1=1) slumc2b=1.
compute slumc2c=0.
if (eau1=0 and sol1=0 and toilette1=1 and espace1=1) slumc2c=1.
compute slumc2d=0.
if (toilette1=0 and espace1=0 and eau1=1 and sol1=1) slumc2d=1.

```

```

compute slumc2e=0.
if (toilette1=0 and sol1=0 and eau1=1 and espace1=1) slumc2e=1.
compute slumc2f=0.
if (espace1=0 and sol1=0 and eau1=1 and toilette1=1) slumc2f=1.

compute slumc2=0.
if (slumc2a=1 or slumc2b=1 or slumc2c=1 or slumc2d=1 or slumc2e=1 or slumc2f=1) slumc2=1.

compute slumc1a=0.
if (eau1=1 and toilette1=0 and espace1=1 and sol1=1) slumc1a=1.
compute slumc1b=0.
if (eau1=0 and espace1=1 and toilette1=1 and sol1=1) slumc1b=1.
compute slumc1c=0.
if (eau1=1 and sol1=0 and toilette1=1 and espace1=1) slumc1c=1.
compute slumc1d=0.
if (toilette1=1 and espace1=0 and eau1=1 and sol1=1) slumc1d=1.

compute slumtot=0.
if (eau1=0 or toilette1=0 or espace1=0 or sol1=0) slumtot=1.
crosstabs tables=hv025 by slumtot/cells=row.

compute slumc=0.
if (slumtot=1) slumc=2.
if (slumtot=1 and eau1=1 and espace1=1 and sol1=1) slumc=1.
if (slumc2=1) slumc=3.
if (slumc3=1) slumc=4.
if (slumc4=1) slumc=5.

var lab slumc "Caractéristiques des bidonvilles".
val lab slumc 0"Pas une bidonville" 1"installations sanitaires seulement" 2"Repond a un seul critère
de bidonville" 3"Répond à deux critères de bidonville" 4" Répond à trois critères de bidonville" 5"
Répond à quatre critères de bidonville ".

```

Troisième étape intermédiaire:

Troisièmement, calculer les différentes combinaisons dans différentes classes et poursuivre en affectant des libellés aux diverses classes en vue de la catégorisation des bidonvilles comme suit:

```

compute class=0.
if (slumc1a=1) class=1.
if (slumc1b=1) class=2.
if (slumc1c=1) class=3.
if (slumc1d=1) class=4.
if (slumc2a=1) class=5.
if (slumc2b=1) class=6.
if (slumc2c=1) class=7.

```

```

if (slumc2d=1) class=8.
if (slumc2e=1) class=9.
if (slumc2f=1) class=10.
if (slumc3a=1) class=11.
if (slumc3b=1) class=12.
if (slumc3c=1) class=13.
if (slumc3d=1) class=14.
if (slumc4=1) class=15.

var lab classe " Catégorisation des bidonvilles ".
val lab classe 0 "Ménage n'est pas une bidonville" 1 "Manque de toilettes seulement" 2 "Manque
d'eau seulement" 3 "Manque de sol durable seulement" 4 "Manque d'espace de vie seulement" 5 "Eau
et installations sanitaires seulement" 6 "Eau et espace de vie" 7 "eau et sol durable" 8 "installations
sanitaires et espace de vie" 9 "installations sanitaires et sol durable" 10 "espace de vie et sol
durable" 11 "Eau et installations sanitaires et espace de vie" 12 "Eau et installations sanitaires et sol
durable" 13 "Eau et espace de vie et sol durable" 14 "Installations sanitaires et espace de vie et sol
durable" 15 "Eau et installations sanitaires et espace de vie et sol durable".

```

Quatrième étape intermédiaire :

Quatrièmement, les catégories sont ensuite regroupées comme suit:

```

recode class (0=0) (1 thru 4=1) (5 thru 10=2) (11 thru 14=3) (15=4) into classgrp.
var lab classgrp "Groupes de categories de bidonvilles".
val lab classgrp
0 "Ménage n'est pas une bidonville"
1 " Une Privation de logement "
2 " Deux Privation de logement "
3 " Trois Privation de logement "
4 " Quatre Privation de logement ".

recode classgrp (0=0)(1,2,3,4=1) into slumthre.
var lab slumthre "Bidonvielles".
val lab slumthre 0 "Pas bidonville" 1 "Bidonville".

```

Si ceci est fait de façon adéquate et les résultats analysés par tableaux croisés pour ce qui est des zones urbaines, nous obtenons les données relatives aux bidonvilles comme montré dans le tableau ci-après:

Categories de bidonvilles (Population urbaine seulement)

Bidonvilles		
Pas bidonville	420,110	69.2%
Bidonville	187,040	30.8%
Total	607,150	100.0%

Catégories de bidonvilles		
Ménage n'est pas une bidonville	420,110	69.2%
Manque de toilettes seulement	12,370	2.0%
Manque d'eau seulement	23,740	3.9%
Manque de sol durable seulement	33,070	5.4%
Manque d'espace de vie seulement	31,290	5.2%
Eau et installations sanitaires seulement	6,280	1.0%
Eau et espace de vie	4,500	0.7%
Eau et sol durable	17,540	2.9%
Installations sanitaires et espace de vie	2,460	0.4%
Installations sanitaires et sol durable	7,390	1.2%
Espace de vie et sol durable	8,340	1.4%
Eau et installations sanitaires et espace de vie	1,700	0.3%
Eau et installations sanitaires et sol durable	24,080	4.0%
Eau et espace de vie et sol durable	6,690	1.1%
Installations sanitaires et espace de vie et sol durable	2,650	0.4%
Eau et installations sanitaires et espace de vie et sol durable	4,940	0.9%
Total	607,150	100.0%
Catégories de bidonvilles (groupées)		
Ménage n'est pas une bidonville	420,110	69.2%
Une Privation de logement	100,470	16.5%
Deux Privation de logement	46,510	7.7%
Trois Privation de logement	35,120	5.8%
Quatre Privation de logement	4,940	0.8%
Total	607,150	100.0%

Selon les estimations basées sur le tableau ci-dessus, 31% des ménages urbains en Equateur habitent dans des bidonvilles:

$$\text{Pourcentage des ménages vivant dans les bidonvilles ou quartiers informels} = 100 \left[\frac{187,040}{607,150} \right]$$

$$= 0.3081 \text{ or } 30.81\%$$

Les six étapes présentées ci-dessus permettent de déterminer la proportion de ménages vivant dans les bidonvilles/ quartiers informels dans les zones urbaines ou les villes dans un pays donné. Pour déterminer la proportion de la population urbaine vivant dans les bidonvilles/quartiers informels, des calculs supplémentaires seront effectués en utilisant l'ensemble de la population urbaine/de la ville et le nombre de personnes vivant dans les ménages des bidonvilles/ quartiers informels.

Pourcentage de la **population de la ville/urbaine** vivant dans **les bidonvilles/quartiers informels**:

$$= 100 \left[\frac{\text{Nombre de personnes vivant dans des ménages des bidonvilles ou quartiers informels}}{\text{Total population de la ville/urbaine}} \right]$$

Unité 3 : Calcul de la proportion de ménages vivant dans des logements inadéquats

Il est proposé de mesurer le logement inadéquat en utilisant les critères d'accessibilité financière au logement à travers le «Taux de surcharge du coût du logement », c'est-à-dire **le pourcentage des ménages avec des dépenses mensuelles nettes de logement ou les coûts totaux du logement (indemnités nettes de logement) supérieurs à 30 % du total de leurs revenus mensuels ou du total de leurs revenus disponibles (exempts d'indemnités de logement)¹**.

Données requises

En général, pour procéder à l'estimation des personnes vivant dans les logements adéquats, l'on a besoin des données des enquêtes particulières qui ont permis de collecter les données sur les revenus et les conditions de vie. Tous les ménages privés et leurs membres actuels (les personnes vivant dans des ménages collectifs sont exclus de la population-cible) sont considérés comme faisant partie de la population de référence...

Sources de données secondaires

Ces informations sont régulièrement collectées par les INS ou des organismes régionaux tels que l'Office de statistique de l'Union européenne et périodiquement publiées dans un rapport statistique sur les ménages. Quelques exemples de sources secondaires à partir desquelles des informations peuvent être obtenues sont

¹ *L'accessibilité financière du logement peut également être mesurée en utilisant le ratio prix du logement - revenus annuels du ménage (HPIR) et le rapport _ prix du loyer - revenus mensuels du ménage (HRIR). Le logement est considéré comme financièrement accessible lorsque le rapport prix du loyer - revenu annuel du ménage (HPIR) est inférieur ou égal à 3.0 et le rapport prix du loyer-revenu mensuel (HRIR) est inférieur ou égal à 25%.*

présentés ci-après. Cette liste sera mise à jour de façon périodique au fur et à mesure que les données sont disponibles.

1. Base de données : Revenus et Conditions de vie
Lien: (<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/main-tables>)
2. Annuaire statistiques et publications
 - a. <http://ec.europa.eu/eurostat/publications/recently-published>
 - b. <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-books/-/KS-DZ-14-001>
 - c. <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-pocketbooks/-/KS-FP-13-001>
 - d. <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistics-in-focus/-/KS-SF-11-004>

Exemple

Méthodologie de calcul de l'indicateur du logement adéquat en utilisant les données statistiques de l'UE

L'Office statistique européen collecte les données de façon permanente sur le logement et les conditions de vie pour l'ensemble de l'Union européenne. Ceci est orienté par le Plan de croissance décennal 'Europe 2020' de l'Union européenne, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive qui met l'accent sur l'importance du suivi des revenus et des conditions de vie. Les informations collectées donnent une orientation aux efforts d'atteinte de la cible qui est de sortir au moins 20 millions

de personnes dans l'Union européenne du risque de pauvreté et d'exclusion sociale d'ici 2020. Ci-après, nous présentons la manière dont le taux de la surcharge des coûts de logement est calculé en utilisant la méthodologie de l'UE pour arriver à la proportion de la population ayant un logement inadéquat.

En utilisant la méthodologie de l'UE, cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population vivant dans un ménage où les coûts totaux de logement (nette des indemnités de logement) représentent plus de 40%² du revenu disponible total du ménage. Les pays de l'Union européenne ont des données disponibles pour calculer cet indicateur.

Les coûts de logement comprennent:

- Les paiements d'intérêts hypothécaires à l'exclusion des remboursements aux titulaires d'hypothèques (exempts de tout allègement fiscal) pour les propriétaires et les paiements des loyers, les bénéfices bruts de logement,

- Les paiements d'intérêts hypothécaires à l'exclusion des remboursements du capital pour les titulaires d'hypothèques (exempts de tout allègement fiscal) pour les propriétaires et les paiements des loyers, les bénéfices bruts de logement.
- Les remboursements des assurances contre les dommages structurels, les services et charges obligatoires (évacuation des eaux usées, élimination des ordures, etc.) ; maintenance et réparations de routine, taxes et impôts et coûts des services publics (eau, électricité, gaz et chauffage).

Les indemnités de logement concernent les allocations de loyer et les prestations en faveur des propriétaires occupant le logement.

Les principaux résultats statistiques issus des récentes données statistiques sur le logement peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous.

.....
 2 Il faut noter que l'UE utilise le seuil de 40% pour mesurer l'accessibilité financière (abordabilité) du logement. Toutefois pour ce qui est de la composante de l'ODD 11.1 sur le logement inadéquat, 30% est le seuil proposé par ONU-Habitat.

Tableau 2: Tableau 2 : Exemple du calcul des logements inadéquats en utilisant les données statistiques de l'UE

Statistiques sur le logement	Mesure (Statistiques UE)	Définition	Résultats à partir de la population des membres de l'UE (2014)
1. Statut de la propriété	Appartenance de l'habitation	Dispositions financières aux termes desquelles un individu a le droit de vivre dans une maison, une habitation ou un appartement	70,1 %- logement occupé par le propriétaire
			19,1 % - Locataire avec un loyer au prix du marché
			10.8 % - Locataire avec un loyer réduit ou gratuit

2. Qualité du logement	Taux de surpeuplement	Le taux de surpeuplement est défini comme le pourcentage de la population vivant dans une maison surpeuplée	17,1 % de la population vivait dans des habitations surpeuplées
	Taux d'exposition au risque de pauvreté	Part de personnes avec un revenu disponible équivalent (après les transferts sociaux) au-dessous du seuil de risque de pauvreté qui est situé à 60% du revenu médian national équivalent disponible après les transferts sociaux.	Au sein de la population confrontée au risque de pauvreté, le taux de surpeuplement dans l'Europe des 28 était de 30,3 % en 2014.
	Taux de privation sévère en matière de logement	Le taux de privation sévère en matière de logement est défini comme étant le pourcentage de la population vivant dans une habitation considérée comme surpeuplée tout en présentant au moins une des mesures de privation en matière de logement La privation en matière de logement est une mesure des mauvaises conditions de logement et est calculé en se référant aux ménages avec une toiture qui fuit, sans baignoire ni douche et sans toilette interne ou habitant une maison sombre.	5,1 % de la population accusent un manque sévère de logement
3. Accessibilité financière du logement	Taux de surcharge des coûts de logement	Le taux de surcharge des coûts de logement est le pourcentage de la population vivant dans les ménages où les coûts totaux de logement (exempts des indemnités de logement)) représentent plus de 40% du revenu disponible ('net' des indemnités de logement).	En 2014, 11,4 % de personnes vivaient dans des ménages qui dépensaient 40% ou plus de leur revenu équivalent disponible sur le logement Le pourcentage le plus élevé est obtenu pour les locataires avec des loyers au prix du marché (27,1%) et le plus bas pour les habitations occupées par les propriétaires sans prêt ni hypothèque (6,8 %).

Les résultats couvrent 95% des aspects de logement inadéquat tel qu'il est défini dans les ODD (Voir tableau ci-dessous).

Table 3: Tableau 3. Critères de mesure de logement inadéquat (liste de vérification pour les Statistiques de l'UE et les ODD)

Conditions relatives au logement inadéquat	ODD	Statistiques de l'UE en matière de logement
a. Sécurité foncière	x	x
b. Services de base adéquats et disponibles	x	x
c. Abordable financièrement	x	x
d. Garantie la sécurité physique	x	x
e. Pas de discrimination envers les groupes défavorisés et marginalisés.	x	--
f. Situé dans des zones où les opportunités sont faciles d'accès	x	x
g. Tient compte de l'expression de l'identité culturelle et des modes de vie des membres	x	--

La méthodologie statistique de l'UE intègre quelques-uns mais pas tous les sept critères de détermination du logement inadéquat.

3.

LIMITES GÉNÉRALES

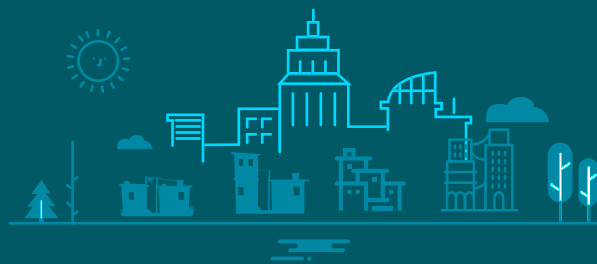
- i. L'absence d'outils appropriés au niveau national et de la ville permettant de mesurer toutes les composantes nécessaires pour le suivi de l'indicateur 11.1 fait ressortir les difficultés pour les INS de tenir compte de façon fiable de toutes les composantes pour caractériser les bidonvilles, l'informalité ou les conditions de logement inadéquates. Cela peut donner lieu à une sous-estimation des mauvaises conditions de logement. Un travail exploratoire sur l'utilisation des technologies d'observation de la terre est en cours en vue de renforcer la surveillance des espaces qui constituent les bidonvilles, l'informalité ou les logements inadéquats. Ces données pourraient être complétées avec d'autres données des enquêtes auprès des ménages permettant ainsi d'améliorer la fiabilité/qualité du suivi de l'indicateur. La complémentarité en matière de suivi et de revue sera essentielle pour s'assurer que les chiffres nationaux et mondiaux restent cohérents dans les données finales intégrées dans les rapports.
- ii. L'Indicateur 11.1 ne couvre pas l'itinérance (sans-abri) puisqu'il ne fait pas partie des enquêtes auprès des ménages. Toutefois, ces dernières années, d'importants progrès ont été enregistrés en matière d'intégration de la mesure de cette composante dans les principales enquêtes et recensements dans plusieurs pays et ainsi, l'on espère disposer de beaucoup plus de données au cours des 5 prochaines années.
- iii. De nombreux pays ont encore des capacités limitées en matière de collecte et de gestion des données, et de suivi des indicateurs et continuent de faire face au manque de données sur les zones géographiques vastes ou densément peuplées. Plusieurs séminaires techniques et réunions d'experts sont prévus en vue de renforcer les capacités en matière de suivi de l'Agenda 2030 pour le développement durable au cours des 5 premières années
- iv. La sécurité foncière est un aspect qui a été difficile à mesurer et à suivre à cause du manque de données correspondantes étant donné son interrelation compliquée avec le foncier et l'accès à la propriété ; ce qui la rend difficile à inclure dans les différentes enquêtes.
- v. Les enquêtes EDS, MICS et les recensements qui font partie des sources primaires de données aux fins de calcul de l'indicateur de l'accès aux sources d'eau améliorées ne collectent pas toujours les données concernant la protection ou la non-protection des puits et des sources. En outre, elles n'indiquent pas toujours si les latrines sont traditionnelles ou améliorées, couvertes ou non couvertes.
- vi. La mesure de la qualité dépend non seulement de la qualité de l'habitation elle-même, mais aussi de la zone de résidence prise plus largement. L'indicateur repose ainsi plus fortement sur les avis subjectifs des répondants dans les enquêtes.

Références

1. Nations Unies (2007). Indicateurs du développement durable : Directives et Méthodologies. Troisième Edition, Nations Unies, New York
2. A/HRC/25/54 (2013), Rapport du Rapporteur spécial sur le logement adéquat en tant que composante du droit à un niveau de vie adéquat et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte
3. ONU-Habitat (2002). Directives des indicateurs urbains. Nairobi
4. ONU-Habitat, Base de données des indicateurs urbains mondiaux 2012 a. Nairobi
5. ONU-Habitat (2002). R2union du groupe d'experts sur les indicateurs urbains, Nairobi, Kenya, Novembre 2002
6. ONU-Habitat (2003a). Bidonvilles du monde : le visage de la pauvreté urbaine au nouveau millénaire
7. ONU-Habitat (2003b). Améliorer la vie de 100 Millions d'habitants des bidonvilles – Guide de suivi de la Cible 11
8. ONU-Habitat (1998). Surpopulation et santé dans les quartiers à faible revenu en Guinée Bissau, Séries occasionnelles du SIEP N° 1
9. Rapport mondial sur les établissements humains et les bidonvilles (2002).21
10. Turkstra, J. & Raithelhuber, M. (2004). Suivi des bidonvilles urbaines. ESRI Document de participant 1667
11. Programme des indicateurs urbain, Banque mondiale et ONU-Habitat, Directives
12. Habitat pour l'humanité, Indicateurs mondiaux du logement
13. Habitat pour l'humanité, Indicateurs du logement des Objectifs du développement durable, 2015
14. McKinsey Global Institute (2014). A Blueprint for Addressing the Global Affordable Housing Challenge
15. Nations Unies (2015), Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable - III, Document de travail N° 22 sur les quartiers informels
16. ONU-Habitat, ONU-SIDA (2015a). Eliminer l'épidémie urbaine du SIDA. Nairobi
17. UN-Habitat (2015b). L'Almanach 2015-2016 des bidonvilles
18. ONU-Habitat (2016). Rapport 2016 sur l'état des villes

URL References:

1. http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/methodology_sheets.pdf,
2. <http://unhabitat.org/urban-indicators-guidelines/>
3. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=710>,
4. <http://unhabitat.org/urban-initiatives/initiatives-programmes/participatory-slum-upgrading/>
5. <http://unhabitat.org/slum-almanac-2015-2016/>
6. <http://wcr.unhabitat.org/>
7. [http://www.unhabitat.org/programmes/guo/documents/EGM final report 4 Dec 02.pdf](http://www.unhabitat.org/programmes/guo/documents/EGM_final_report_4_Dec_02.pdf)



ONU  **HABITAT**
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
P. O. Box, 30030. Nairobi, 00100 Kenya

www.unhabitat.org